



## ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU LAC AU DUC

### MODIFICATIONS OU CHANGEMENTS DANS LES STATUTS

|                                | ANCIENS                                                                                                                                                                   | NOUVEAUX                                                                                                                                                               |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ADRESSE</b>                 | Golf du Lac au Duc Le Clos Hazel Ploërmel                                                                                                                                 | Golf du Lac au Duc Ploërmel                                                                                                                                            |
| <b>DENOMINATION</b>            | Golf du Lac au Duc                                                                                                                                                        | Golf du Lac au Duc-Ploërmel                                                                                                                                            |
| <b>OBJET</b>                   | La gestion du golf du Lac au Duc (dans la dénomination comme objet principal).<br>Pratique du golf, organisations d'épreuves, compétitions ou manifestations sportives... | exclusivement l'animation, l'encadrement, l'organisation d'activités du golf. L'AS utilise les installations de l'intercommunalité, gérées par DSP avec une convention |
| <b>MEMBRES</b>                 | Membres actifs                                                                                                                                                            | Membres actifs + membres d'honneurs                                                                                                                                    |
| <b>ADHESION</b>                | Licence + cotisation annuelle                                                                                                                                             | Licence + cotisation annuelle >> agrément du bureau de l'AS                                                                                                            |
| <b>RADIATION</b>               | Décès, démission, non paiement cotisation, radiation motif grave                                                                                                          | Décès, démission, radiation motif grave (introduction commission de discipline)                                                                                        |
| <b>PROCEDURE DISCIPLINAIRE</b> | néant                                                                                                                                                                     | Création d'une commission de discipline                                                                                                                                |
| <b>RESSOURCES</b>              | Cotisations, droits d'inscriptions, revenus de biens et valeurs, dons et subventions, vente, prestations de services, ressources autorisées                               | Les ressources comprennent les cotisations, ainsi que toutes les ressources autorisées par la loi, notamment:.....                                                     |
| <b>ADMINISTRATION</b>          | Comité de direction                                                                                                                                                       | Conseil d'administration(dont un membre de droit représentant du gestionnaire)                                                                                         |
| <b>BUREAU</b>                  | 5 membres: Pdt, vice-président, trésorier, secrétaire, une des jeux                                                                                                       | 5 membres: Pdt, vice-pdt administratif, vice-pdt pdt de la commission sportive                                                                                         |
| <b>COOPTATION</b>              | vacance de poste: le comité de direction réunira l'AG pour pourvoir au remplacement                                                                                       | Cooptation par le CA durant les 10 mois suivant l'AG; désignation confirmée par l'AG qui suit                                                                          |
| <b>PRESIDENT</b>               | Chargée d'exécuter les décisions du CD et du bureau                                                                                                                       | en plus: relation avec le gestionnaire                                                                                                                                 |
| <b>TRESORIER</b>               | tâches dévolues à un trésorier d'association                                                                                                                              | idem                                                                                                                                                                   |
| <b>SECRETAIRE</b>              | tâches dévolues à un trésorier d'association                                                                                                                              | idem                                                                                                                                                                   |
| <b>CNE DES JEUX</b>            | Pot de la commission sportive                                                                                                                                             | néant                                                                                                                                                                  |
| <b>ASSEMBLEES GENERALES</b>    | Convocations par courrier; 5 procurations                                                                                                                                 | Convocations par info sur le site internet, courriel ou par courrier; vote par correspondance interdit; 4 procurations                                                 |
| <b>AGO</b>                     | au moins le 1/4 des membres présents ou représentés. Procède à la désignation des représentants de l'association à la ligue de la FFGolf                                  | au moins le 1/4 des membres présents ou représentés; si le quorum n'est pas atteint AG convoquée à 1h00 d'intervalle                                                   |
| <b>AGE</b>                     | Modification des statuts sur proposition du CA ou 1/10 des membres composant l'AG.<br>La moitié des membres pour le quorum<br>Convocation à nouveau à plus de 15 jours    | Modification des statuts sur proposition du CA ou 1/3 des membres composant l'AG<br>La moitié des membres pour le quorum<br>Convocation à nouveau à 1h00 d'intervalle  |
| <b>DISSOLUTION</b>             | La liquidation sera effectuée par le comité de direction                                                                                                                  | L'AGE nomme un ou plusieurs membres de l'AS ou un tiers                                                                                                                |
| <b>REGLEMENT INTERIEUR</b>     | Précisera notamment les rapports entre l'AS, la ville de Ploermel et la société de l'hôtel du Roi Arthur                                                                  | RI administratif, financier et sportif qui complète ou explicite les statuts. Le CA pourra créer toutes commissions et organiser leur fonctionnement                   |
| <b>LITIGES</b>                 | néant                                                                                                                                                                     | Tribunale compétent est celui du domicile du siège de l'AS                                                                                                             |

